

DÉLIBÉRATION N°DL20220019A DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/01/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 19h05) ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h05)

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

G.A.E.C. DE LA BRUYASSIÈRE - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE

M. Daniel FAYOLLE expose ce qui suit :

Le G.A.E.C. de la Bruyassière, dont le siège social se situe à Saint-Chamond, 2 chemin de la Bruyassière, est producteur de lait et de produits dérivés du lait (fromages blancs et faisselles).

Il dispose d'un cheptel de 70 vaches réparties entre Saint-Chamond et Saint-Paul-En-Jarez.

Les gérants du G.A.E.C. se sont engagés dans une démarche d'agriculture raisonnée, basée essentiellement sur le pâturage direct, l'affouragement de proximité et la consommation des céréales produites sur l'exploitation. L'objectif du G.A.E.C. est d'atteindre l'autonomie fourragère.

Par ailleurs, le G.A.E.C. a pour objectifs d'améliorer le bien-être des animaux et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées à son exploitation. Le G.A.E.C. a ainsi lancé un projet participatif « Miimosa » afin de financer l'implantation d'arbres et de haies, ainsi que l'installation de ventilateurs et de matelas à destination des animaux.

Le règlement (CE) n°1535/2007 de la Commission européenne du 20 décembre 2007 permet, notamment aux collectivités locales, de verser des aides dites « de minimis » dans le secteur de la production de produits agricoles.

Les orientations, dans lesquelles s'engage le G.A.E.C., une agriculture durable et responsable, plus respectueuse de l'environnement et des animaux, font écho à la démarche que la commune de Saint-Chamond met en œuvre en matière de développement durable dans le cadre de la démarche RSO.

Ainsi, la commune pourrait apporter un soutien financier au G.A.E.C à hauteur de 3 500 € afin de l'aider à mettre en œuvre son projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

1 abstention Mme Isabelle SURPLY

2 sans participation M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

DÉCIDE :

- **d'approuver** le versement d'une aide financière de 3 500 € au G.A.E.C. de la Bruyassière,
- **d'imputer** la dépense sur les crédits réservés, chapitre 67.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 01/02/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD